



Présentation du bilan de l'année 2018 du contrôle anti-dopage dans les courses hippiques françaises

*Laboratoire des Courses Hippiques
Lundi 25 février 2019*

Présentation du bilan de l'année 2018 du contrôle anti-dopage dans les courses hippiques françaises

1. Les objectifs
2. Le processus de contrôle anti-dopage
3. Quels contrôles extérieurs sur ce processus
4. La procédure disciplinaire
5. L'année 2018 en chiffres
6. La place de la France sur la scène internationale
7. L'activité de recherche et développement
8. Questions

1. Les objectifs

LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE ANTIDOPAGE

- **préserver la santé et la sécurité des athlètes**
- **garantir une saine compétition et assurer aux concurrents l'égalité des chances**
- **garantir aux parieurs la probité de la compétition**
- **valoriser l'image des courses**
- **assurer la sélection des reproducteurs sur leurs qualités intrinsèques**



LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE ANTIDOPAGE

2 principes fondamentaux

1. Un cheval **partant dans une compétition** doit être en bonne santé.

L'absence de médicament ou autre substance est un critère objectif.



2. Tout traitement administré **dans le cadre de l'entraînement** doit l'être de manière transparente.

Il ne doit en aucun cas permettre le maintien à l'entraînement de chevaux présentant des affections incompatibles avec celui-ci.



LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE ANTIDOPAGE

De façon simplifiée, que recherche-t-on ?

*Des substances **prohibées**
dès lors que
le cheval est déclaré partant
(Catégorie I au trot)*

*Des substances
totalément prohibées
(Catégorie II au trot)*

ex : substances **thérapeutiques sur prescription vétérinaire**
(corticoïdes, anesthésiques locaux,...)

substances « dopants majeurs »
(anabolisants, facteurs de croissance, EPOs, ...)

ex : **contaminants alimentaires**
(caféine, morphine, ...)

Si substance endogène, fixation d'un seuil (ex : testostérone)

↪ **Le cheval peut avoir ces substances dans l'organisme mais n'est autorisé à courir qu'après élimination**

↪ **Le cheval ne doit jamais avoir ces substances dans l'organisme**

LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Une priorité stratégique pour l'Institution depuis 45 ans

Premières analyses	1971
Premiers recrutements	1974
Premier local dédié	1975
Construction d'un premier laboratoire à Chatenay-Malabry	1983
Création de l'entité Laboratoire des Courses Hippiques	2003
Construction du nouveau laboratoire de Verrières le Buisson	2003

2. Le processus de contrôle anti-dopage

LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Un cheval de course peut être contrôlé dès sa naissance

✓ à l'élevage



✓ à l'entraînement



✓ en course



✓ en sortie provisoire d'entraînement
(période de repos)



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

48 vétérinaires formés et agréés sur tout le territoire



38 vétérinaires métropole + 4 dans les DOM



6 vétérinaires salariés du GTHP



236 Hippodromes



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

La désignation des chevaux à prélever

Responsabilité des commissaires de courses et des commissaires des sociétés mères

En course : désignation de façon confidentielle par le rang à l'arrivée avant le début de la réunion

- **au minimum 1 cheval prélevé par course**
- **2 chevaux/course ou plus dans certaines réunions**

Premium

- **5 premiers chevaux de la course support du Quinté +**



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

La désignation des chevaux à prélever

Hors compétition :

1. Fréquence des **contrôles à l'entraînement** établie en tenant compte :
 - du type de licence
 - de l'effectif
 - du nombre de contrôles effectués dans les années précédentes
 - des circonstances de l'année N-1
2. Pour les contrôles en **sortie d'entraînement**, les chevaux sont choisis selon des critères spécifiques
3. Tous types d'**élevage**, y compris en préparation des ventes (au galop, vérification de la présence en France des foals et yearlings) ¹²



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

L'organisation du prélèvement sur hippodrome

- **Désignation confidentielle** des chevaux par les commissaires au vétérinaire préleveur
- **Notification** au représentant de l'entraîneur dans l'enceinte des balances à l'arrivée de la course
- Opérations de prélèvement dans des installations dédiées **conformes à un cahier des charges**



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

L'organisation du prélèvement hors compétition chez le détenteur

- Contrôle **inopiné** du vétérinaire dans le centre d'entraînement ou le haras
- Outre les prélèvements, l'inspection de l'établissement comprend un certain nombre d'actions complémentaires :
 - examen du classeur d'ordonnances
 - vérification de la pharmacie
 - vérification des vaccinations contre la grippe et la rhinopneumonie
 - contrôle de l'effectif
 - évaluation du «bien être équin» conformément à la charte



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Les modalités de prélèvement



- Vérification **systématique** du **signalement** avant prélèvement



- Utilisation de matériel à usage unique, sous emballage scellé, **identifié par un même numéro sur tous les éléments du kit**



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Les modalités de prélèvement



1 prélèvement d'urine, 1 prélèvement de sang

Les chevaux urinent dans 90 % des cas.

LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Les modalités de prélèvement

Depuis 2018, à l'élevage, prélèvements des crins pour augmenter la fenêtre de détection de certaines substances



Le prélèvement de crins est au minimum associé à un prélèvement sanguin.



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

L'établissement du procès-verbal de prélèvement

F.N.C.H. - PROCES VERBAL DE PRELEVEMENT N° 540880

Lieu: FONTAINE BLEAU Date: 19/02/18
Titre du Prix: Du Mont CARVET

IDENTIFICATION DU CHEVAL ET DU PRELEVEMENT
Nom du cheval: COURT TRES VITE Date de naissance: 02
N° d'identification code à barre du prélèvement (en toutes lettres): 200, m, 6, m
Mouf, m, 109

VETERINAIRE AGREE PAR LA F. N. C. H. POUR EFFECTUER LES PRELEVEMENTS BIOLOGIQUES
Nom, Prénom: Dr. Bourguignon Helene
Remarques éventuelles:

RESPONSABLE DU CHEVAL
Nom, Prénom de l'entraîneur ou du détenteur: TROFAURE JULES
Nom, Prénom du Représentant majeur de l'entraîneur ou du détenteur:

L'entraîneur ou le détenteur ou son Représentant majeur a déclaré avoir assisté aux opérations de prélèvement des échantillons biologiques, connaître les dispositions relatives à leur réalisation et assurer qu'elles ont été effectuées conformément aux procédures réglementaires en vigueur dont les principales modalités sont reproduites au verso du présent document.

L'entraîneur ou le détenteur ou son Représentant majeur a déclaré avoir assisté aux opérations de prélèvement et avoir constaté que les procédures réglementaires en vigueur ont été respectées et que les échantillons ont été prélevés conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION OU DU SYNDICAT DES ENTRAINEURS (s'il est présent)
Nom, Prénom: _____
Remarques éventuelles: _____

F. N. C. H. - PROCES VERBAL DE PRELEVEMENT N° 540880

CATEGORIE	SPECIALITE	SEXE	PRELEVEMENT
Course Qualification Réhabilitation	Trot	Femelle	Urine
Entraînement à l'entraînement	Galop	Mâle	Sang
Autre	Age: 6	Nonché	Orine

RESULTAT DE L'ANALYSE: _____

0161915

Centre National de Laboratoire des Courses Hippiques

Le Directeur

REPRE: _____

IDENTIFICATION OU DU SYNDICAT DES ENTRAINEURS (s'il est présent)
Le Représentant de l'Association ou du Syndicat des Entraîneurs

F. N. C. H. - PROCES VERBAL DE PRELEVEMENT N° 540882

SPECIALITE	SEXE	PRELEVEMENT
6	Nonché	Orine

RESULTAT DE L'ANALYSE: _____

Le Directeur

LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

La transmission des prélèvements



Procès-verbal sous pli scellé
Identification de l'enveloppe
scellée par le numéro de
prélèvement



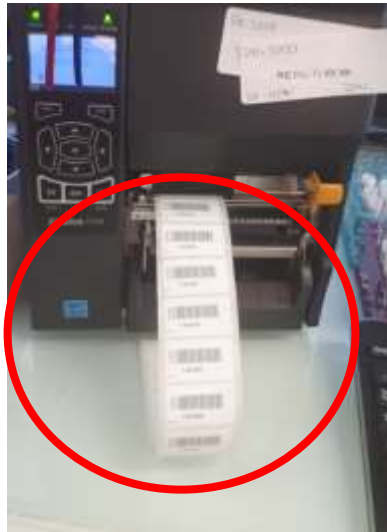
Conditionnements identifiés par le numéro
avec talon **anonyme** du procès verbal



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

La prise en charge des prélèvements au laboratoire

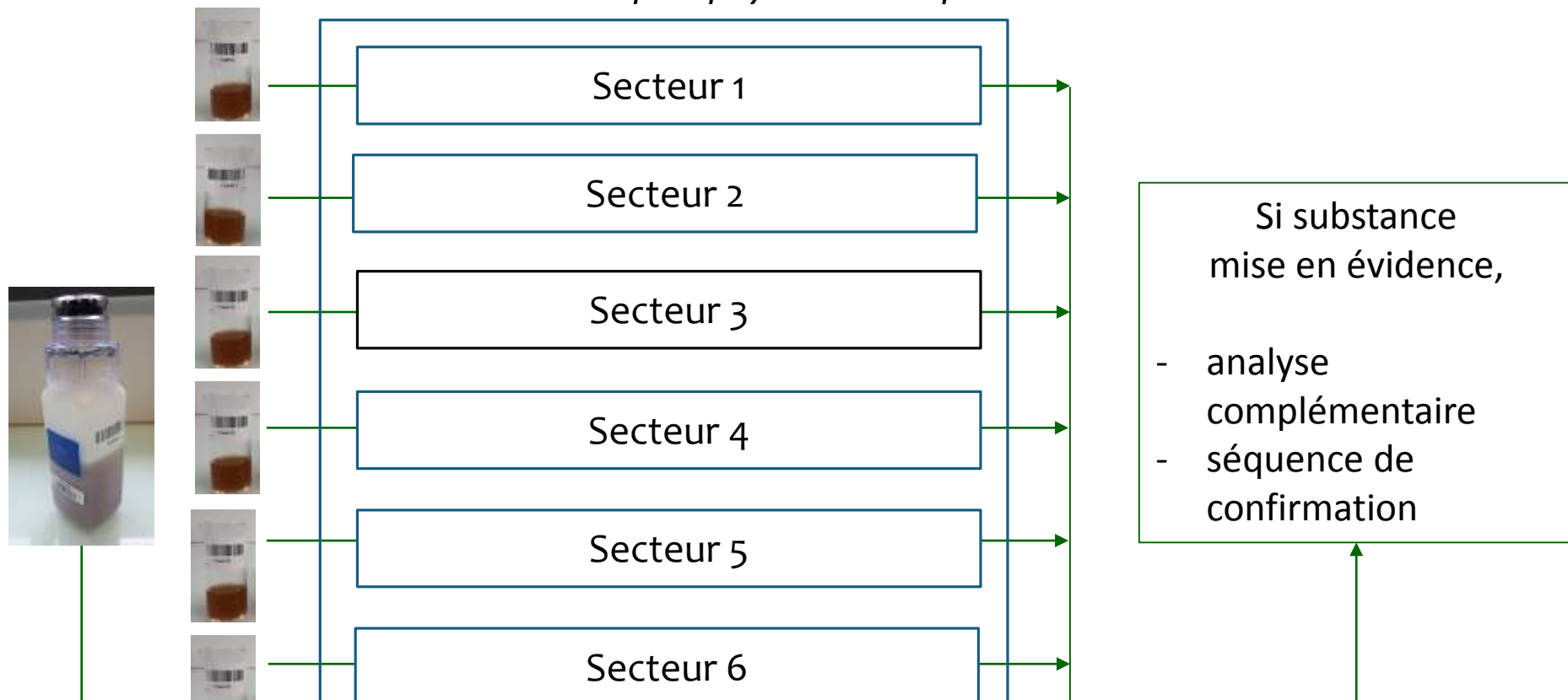
- Réception des colis
- Vérification de la conformité et enregistrement
- Renumérotation pour double anonymisation



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

L'analyse des prélèvements au laboratoire

*7 secteurs détaillés en 18 lignes analytiques
selon les caractéristiques physico-chimiques des substances*



Délai global moyen entre prélèvement et résultat confirmé :
15 à 20 jours

LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Cas d'une détection positive



Détection positive
Certificat d'analyse



FÉDÉRATION NATIONALE
DES COURSES HIPPIQUES

Notification avant
levée d'anonymat



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Levée d'anonymat et notification à l'entraîneur



Notification à l'entraîneur

Proposition d'analyse de l'échantillon B
Début de l'enquête de terrain²³

LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

L'analyse de l'échantillon B

- L'entraîneur a **7 jours** pour décider ou non de la réalisation de l'analyse de l'échantillon B.
- L'analyse de l'échantillon B doit être confiée à un laboratoire **agrée** par les Sociétés mères.

La liste des laboratoires agrées est publiée au Bulletin Officiel :

✓ LGC (Grande Bretagne)



✓ Quantilab (Ile Maurice)



✓ HKRL (Hong Kong)



The Hong Kong Jockey Club

RIDING HIGH TOGETHER

✓ UC Davis (Etats-Unis)



✓ LCH en présence d'un expert ²⁴indépendant



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Une enquête de terrain systématique

- Objectifs :
- déterminer l'origine de la détection positive, en recueillant auprès de l'entraîneur toutes les informations justificatives et en réalisant si nécessaire des prélèvements complémentaires,
 - donner aux commissaires le maximum d'éléments d'appréciation



LE PROCESSUS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Transmission du dossier aux commissaires de la Société mère

CH

FÉDÉRATION NATIONALE
DES COURSES HIPPIQUES



Enveloppe et PV de prélèvement
Attestation de levée d'anonymat



PV de constat d'huissier



Rapport d'analyse
de l'échantillon A



Décision d'analyser ou non
l'échantillon B



The Hong Kong Jockey Club
RIDING HIGH TOGETHER

Selon décision, rapport
d'analyse de l'échantillon B

Certificats d'analyses
complémentaires

Information de
l'association des
entraîneurs de la
transmission du
dossier

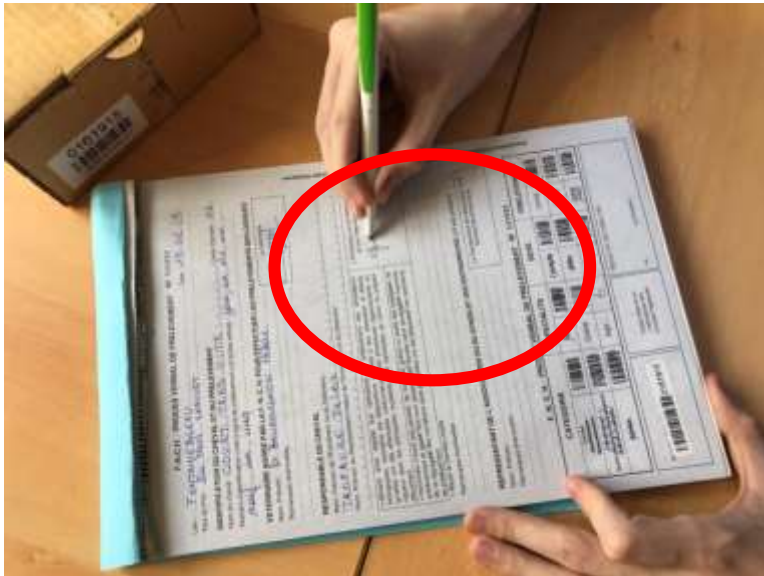
3. Quels contrôles extérieurs sur ce processus ?

QUELS CONTRÔLES EXTERIEURS SUR CE PROCESSUS ?

Lors du prélèvement

L'entraîneur ou son représentant est présent et assiste aux opérations.

Il signe le procès- verbal de prélèvement.



QUELS CONTRÔLES EXTERIEURS SUR CE PROCESSUS ?

Pendant la phase d'analyse au laboratoire

Les accords internationaux de la Fédération Internationale des Autorités Hippiques , de l'Union Européenne du Trot et de la Fédération Equestre Internationale imposent à tout laboratoire de contrôle anti-dopage équin d'être **accrédité selon la norme ISO 17025 et le document ILAC G7.**

Pour le LCH, cette accréditation est délivrée par le COFRAC :

- experts indépendants
- audits périodiques (12 à 18 mois)
- évaluation de la conformité des pratiques organisationnelles et techniques
- validité des méthodes d'analyse mises en œuvre
- contrôle de la bonne application de ces méthodes



Accréditation par le COFRAC =²⁹fiabilité des résultats produits

QUELS CONTRÔLES EXTERIEURS SUR CE PROCESSUS ?

Pendant la phase d'analyse au laboratoire

La Fédération Internationale des Autorités Hippiques impose aux autorités hippiques nationales de faire analyser les prélèvements des **courses de groupe I** par un laboratoire **certifié**.

Certification IFHA : respect d'un cahier des charges très strict

- capacité globale d'analyses en volume
- capacité technique à détecter les « major doping agents »
- membre AORC et succès aux tests professionnels AORC
- activité de recherche et publications

Le LCH a été le premier laboratoire à être certifié par l'IFHA en 2016.

QUELS CONTRÔLES EXTERIEURS SUR CE PROCESSUS ?

Pendant la phase d'analyse au laboratoire



L'EHSLC impose aux laboratoires des pays membres un programme annuel de contrôle en « double aveugle »

(**A**dministration **S**tudy **E**xchange **P**rogram).

Envoi mensuel de prélèvements tests « piégés » aux laboratoires européens, intégrés de façon anonyme aux prélèvements de routine

Retour du résultat d'analyse à l'EHSLC pour contrôle

QUELS CONTRÔLES EXTERIEURS SUR CE PROCESSUS ?

Lors de la levée d'anonymat

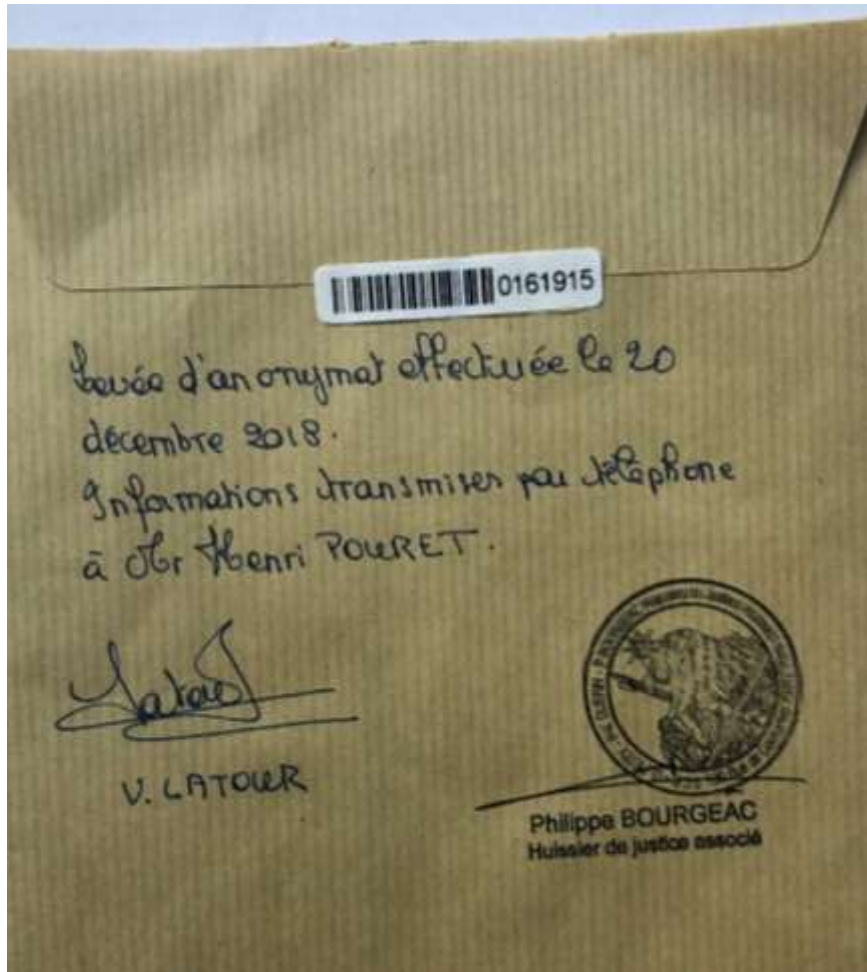
Un **huissier de justice assermenté** est systématiquement informé de toute détection positive.


Il participe à la levée d'anonymat, lors de laquelle :

- Il atteste de la correspondance du numéro mentionné sur le certificat d'analyse du LCH avec le numéro de l'enveloppe scellée non ouverte conservée à la FNCH
- Il atteste de l'intégrité de l'enveloppe contenant le procès-verbal avant ouverture
- Il contrôle les informations contenues dans le procès-verbal
- Il contrôle l'attestation de levée d'anonymat établie par la FNCH
- Il établit un procès-verbal de constat.

QUELS CONTRÔLES EXTERIEURS SUR CE PROCESSUS ?

Lors de la levée d'anonymat




MAIRIE DE JUSTICE

SCP D. PETEY – P-V, GUERIN – P. BOURGEAC
Huissiers de Justice Associés
130 rue de Courcelles
75017 Paris

Standard : 01 45 63 71 63
email : sclari.pgb@orange.fr
HSBC 30056 08811 08110047354 29
CCP 15 342 41 J 020

COPIE

Télécopie : 01 42 25 91 06

18126947 Acte 29794

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET
LE VINGT DÉCEMBRE

A LA REQUETE DE :

FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES, ASSOCIATION RÉGIE PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET DU DÉCRET N° 97-456 DU 5 MAI 1997 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 2015-338 DU 25 MARS 2015 RELATIF AUX SOCIÉTÉS DE COURSES ET AU PARI MUTUEL, dont le siège est 29 rue de Lisbonne 75008 PARIS, Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Il m'a préalablement été exposé :

QUELS CONTRÔLES EXTERIEURS SUR CE PROCESSUS ?

Tout au long du processus

L'association des entraîneurs est informée :

- par la FNCH, dès l'étape de la détection positive
- par la FNCH, lors de la transmission du dossier à la Société mère
- lors de la publication au Bulletin Officiel des résultats



QUELS CONTRÔLES EXTERIEURS ?

Tout au long du processus

Publication des données aux bulletins officiels et sur les sites internet

LeTROT.fr
FRANCE GALOP - LE TROT FRANÇAIS

Accueil | Courses | Événements | Hippodromes | Trotteur Français | Actualités | Service Client | Trotting Manager

BIEN-ÊTRE ANIMAL

CONTRÔLE DES MÉDICATIONS

La mise en place d'un contrôle antidopage performant est primordiale pour préserver le bien-être du cheval, assurer la régularité de la compétition, protéger la santé des sportifs (jockeys et chevaux), préserver l'image des courses au trot ainsi que les intérêts du pariour. Tout ceci explique que le Trot consacre à la lutte contre le dopage des moyens humains et financiers très importants. Les contrôles sont nombreux, les cas positifs peu fréquents.

LES CONTRÔLES EN COURSES

Le contrôle antidopage s'appuie sur deux principes fondamentaux. Tout d'abord, un cheval partant dans une course doit être en bonne santé. Le code des courses au trot impose le respect de ce principe par les dispositions suivantes : il est interdit d'administrer une substance prohibée à cheval déclaré partant dans une course après le début de son engagement (c'est-à-dire dans les 7 jours précédant la course). En outre, à partir de la déclaration officielle de partants, le cheval ne doit rester dans son box, faire courir, exercer ou être traité par un vétérinaire, aucune substance prohibée. En d'autres termes un cheval engagé dans une course doit être vigilant tout jour avant sa participation à la course.

Le Suivi Longitudinal

Un système inédit de Suivi Longitudinal a été mis en place depuis 2009. Ainsi, les 25 chevaux ayant obtenu le plus de gains durant l'année précédente sont prélevés tous les mois, à l'entraînement, de façon inopinée. Ce dispositif, mis en place exclusivement en France sur les trotteurs, permet d'obtenir des données très intéressantes sur les meilleurs chevaux en activité et de maintenir sur ces compétiteurs une pression de contrôle importante. Les prélèvements réalisés dans le cadre de ce suivi longitudinal sont soumis aux analyses classiques ainsi qu'à d'autres techniques spécifiques innovantes.

[STATISTIQUES](#) [DOCUMENTATIONS](#)

LISTE DES CHEVAUX CONTRÔLÉS

[RÉSULTATS 2017](#) [RÉSULTATS 2016](#) [RÉSULTATS 2015](#) [RÉSULTATS 2014](#)

Bulletin officiel
des courses de galop

Année 2016 - numéro 13 bis
20 juillet 2018

FRANCE GALOP

RÉSULTATS DES CONTRÔLES BIOLOGIQUES DES CHEVAUX PRÉLEVÉS EN 2016

PRELEVEMENTS DANS LES COURSES PLATES FEVRIER

Hippodrome	Date	Spectacle	Nom du Cheval	Résultat
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	ARNO BERT	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	BERLA	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	BOURNIAUX (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	HONORABLE	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	BLEVA	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	FURST MARY (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	SANASSON	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	BARON ROBERT	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	SEU (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	PAUL A MARCO	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	BRUNO (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	DRUK (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	LUCIANA (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	PIRE (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	ROBERT (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	ROPER (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	ROCH	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	BART (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	OPPIC	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	MINAS (M)	NEGATIF
SAINT-DENIS	20/02/16	PM	LEONARD (M)	NEGATIF

4. La procédure disciplinaire

LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE



La Commission de 1^{ère} instance



- Transmission du dossier à l'entraîneur et au propriétaire, qui sont invités à formuler leurs observations.
- Réunion des commissaires de la Société mère (commission 1^{ère} instance)
L'entraîneur peut être présent ou représenté ou accompagné.
- Décision des commissaires de la Société mère en application des codes des courses
Notification à l'entraîneur, au propriétaire, à l'éleveur, information au LCH et à la FNCH
Publication au Bulletin Officiel
- Délai de 10 jours au trot et de 4 jours au galop à compter de la notification pour faire appel de la décision devant la Commission d'Appel



La Commission d'Appel



- Réunion de la Commission d'Appel (Commission supérieure au Trot) : présentation des nouveaux éléments justifiant l'appel, en présence de l'entraîneur, qui peut aussi se faire représenter ou assister.
Mise en délibéré.
- Décision de la Commission d'Appel.
Notification à l'entraîneur, au propriétaire, à l'éleveur.
Publication au Bulletin Officiel.
- Contestation possible devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.



La procédure disciplinaire respecte les **principes généraux du droit** et en particulier **le principe du contradictoire**.

LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Quelles sanctions à la suite d'un cas positif ?

- disqualification ou distancement au galop et retrait de l'allocation (systématique),
- interdiction de courir (systématique au trot, possible au galop),
- sanction financière à l'entraîneur (possible),
- suspension ou retrait de l'agrément (possible)
- publication au Bulletin Officiel (systématique)

5. L'année 2018 en chiffres

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Budget consacré au contrôle anti-dopage par les Sociétés mères

Missions de prélèvement (vétérinaires
préleveurs et aides, frais de déplacement,
matériel de prélèvement, frais d'envoi, ...)
et unité de recherche 3,9 M€

Laboratoire des courses hippiques 8 M€
(charges de personnel, amortissement et
maintenance des matériels, fournitures, ...)

total

11,9 M€

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Effectifs consacrés au contrôle anti-dopage

Fédération Nationale des Courses Hippiques	6
Laboratoire des courses hippiques	65
Vétérinaires préleveurs et aide-vétérinaires	147
<hr/>	
total	218

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Nombre de prélèvements effectués

18.246 courses organisées galop et trot	→	18.203 courses contrôlées (99,8%)	25.525 prélvts
---	---	---	----------------

228 épreuves de qualification organisées	→	228 épreuves de qualification contrôlées (100%)	1.808 prélvts
--	---	---	---------------

608 établissements d'entraînement contrôlés	1.709 prélvts
--	---------------

53 établissements contrôlés en sortie provisoire d'entraînement	135 prélvts
--	-------------

30 établissements contrôlés à l'élevage	112 prélvts
--	-------------

184 missions de suivi longitudinal	287 prélvts
---------------------------------------	-------------

29.576
prélèvements

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Nombre de cas positifs

18.246 courses organisées galop et trot	→	18.203 courses contrôlées (99,8%)	25.525 prélvts	58 cas positifs
228 épreuves de qualification organisées	→	228 épreuves de qualification contrôlées (100%)	1.808 prélvts	2 cas positifs
608 établissements d'entraînement contrôlés			1.709 prélvts	7 cas positifs
53 établissements contrôlés en sortie provisoire d'entraînement			135 prélvts	0 cas positif
30 établissements contrôlés à l'élevage			112 prélvts	0 cas positif
184 missions de suivi longitudinal			287 prélvts	0 cas positif

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

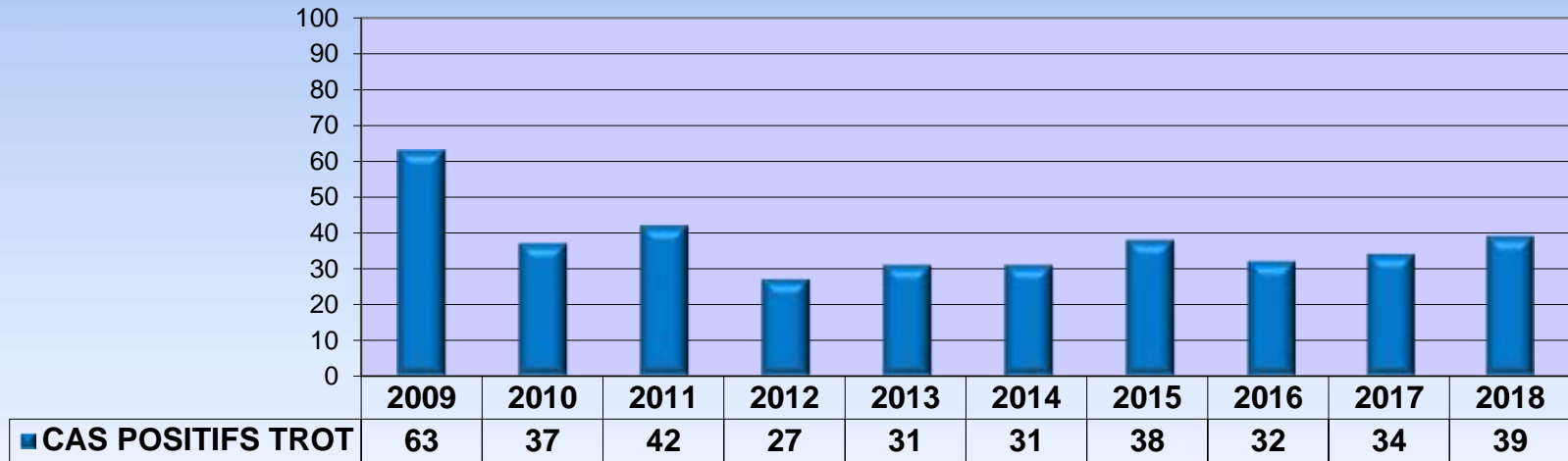
Nombre de cas positifs

- Prélèvements effectués pour la filière des courses françaises
29.576 prélèvements => 67 cas positifs soit **0,23 %**
- Prélèvements effectués par le LCH pour ses clients étrangers
6.487 prélèvements => 319 cas positifs soit **4,91 %**

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Statistiques détaillées Trot

EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PRELEVEMENTS POSITIFS



Pourcentage de positifs au Trot en 2018 : 0,22%

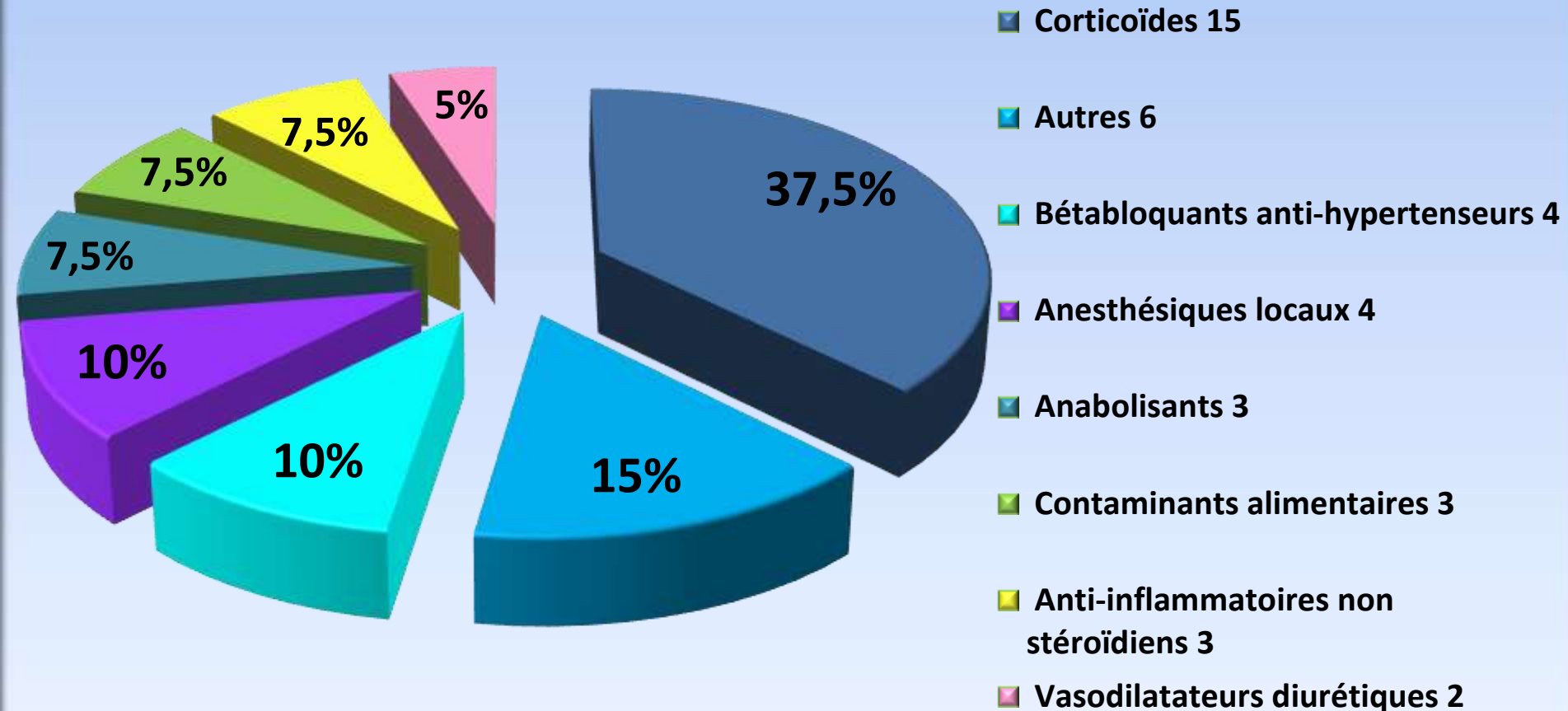
REPARTITION DES CAS POSITIFS 2018 AU TROT



L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Statistiques détaillées Trot

SUBSTANCES DETECTEES LORS DE CAS POSITIFS AU TROT EN 2018



L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Statistiques détaillées Trot

NOMBRE D'ANALYSES ET D'ENQUETES DE SUIVIS POSITIFS REALISEES AU TROT



En 2018, les 39 cas positifs ont concerné 32 entraîneurs différents.

Les enquêtes de terrain ont permis d'élucider l'origine de la positivité dans 80 % des cas.

Actions spécifiques au Trot

- **Retrospective Testing**

Depuis 2014, conservation d'échantillons afin de les soumettre à des analyses rétrospectives dans les 10 ans qui suivent la réalisation du prélèvement.

- **Prélèvements spécifiques en vue de contrôler l'administration de Bicarbonate**

En 2018, prélèvements effectués sur les cinq premiers de 3 courses sélectionnées lors d'une réunion.

En 2018, 719 chevaux ayant participé à **144 courses** différentes ont fait l'objet de contrôles bicarbonate

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Actions spécifiques au Trot

- **Le suivi longitudinal**

- ✓ Exclusivité mondiale dans les courses hippiques
- ✓ Sélection de 25 chevaux selon les gains entre le 1^{er} avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année en cours.
- ✓ **25 chevaux** intégrés au Suivi Longitudinal réalisé du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. →
- ✓ Prélèvement tous les mois à l'entraînement

SUIVI LONGITUDINAL 2018-2019	
Nom cheval	Gains en euros période 1 ^{er} avril 2017 – 31 mars 2018
BOLD EAGLE	810 000
ERMINIG D'OLIVERIE	592 900
TRADERS	587 250
DRAFT LIFE	577 000
AUBRION DU GERS	568 500
BELINA JOSSELYN	485 000
VALKO JENILAT	476 850
BIRD PARKER	419 600
ECU PIERJI	385 200
CARAT WILLIAMS	376 000
CYPRIEN DES BORDES	353 950
ARLINGTON DREAM	347 150
DJANGO RIFF	312 100
AFGHAN BARBES	310 900
DRAGON DU FRESNE	308 400
CASSATE	306 600
EVIDENCE ROC	302 800
DEXTER FROMENTRO	299 810
BEL AVIS	290 440
DELIA DU POMMEREUX	287 750
BILLIE DE MONTFORT	279 700
DAVIDSON DU PONT	273 150
CHABLIS D'HERFRAIE	262 850
ERIDAN	259 600
⁵⁰ BILIBILI	245 500

Actions spécifiques au Trot

- **Le suivi longitudinal**

- ✓ Approche indirecte du contrôle antidopage :

Objectif : apprécier le retentissement des substances prohibées sur des paramètres biologiques, plutôt que rechercher les traces de la molécule elle-même.

↳ ***augmenter la fenêtre de détection***

- ✓ Répétition des analyses sur un même cheval pendant au minimum un an : surveillance de plus en plus performante au fil des mois.

Traitement statistique des données : détection des variations qui peuvent être le signe de dopage.

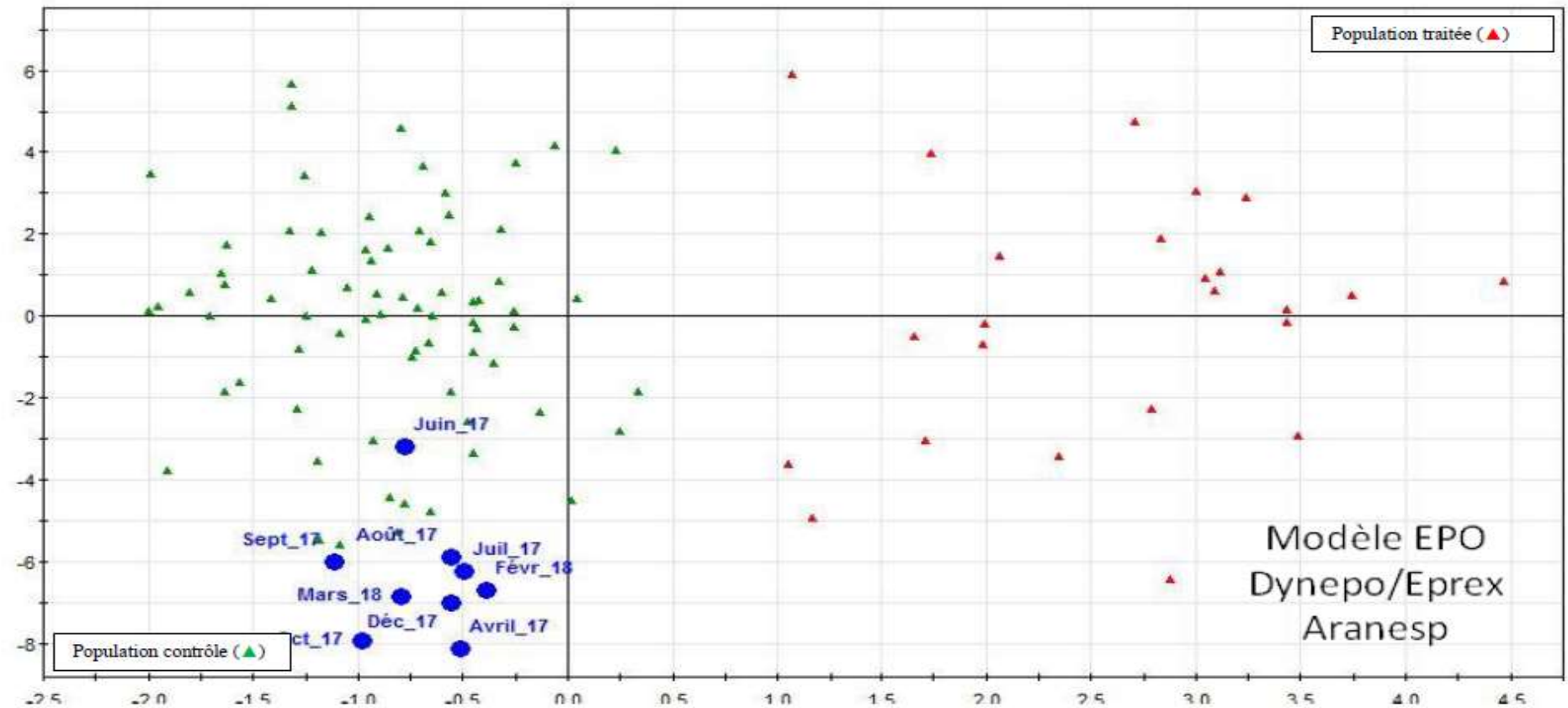
- ✓ Prélèvement chaque mois : effet dissuasif⁵¹

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Actions spécifiques au Trot

Recours à des analyses classiques et à des technologies innovantes

TRANSCRIPTOMIQUE : EXPRESSION DES GÈNES EPO



L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Statistiques détaillées Galop

EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PRELEVEMENTS POSITIFS

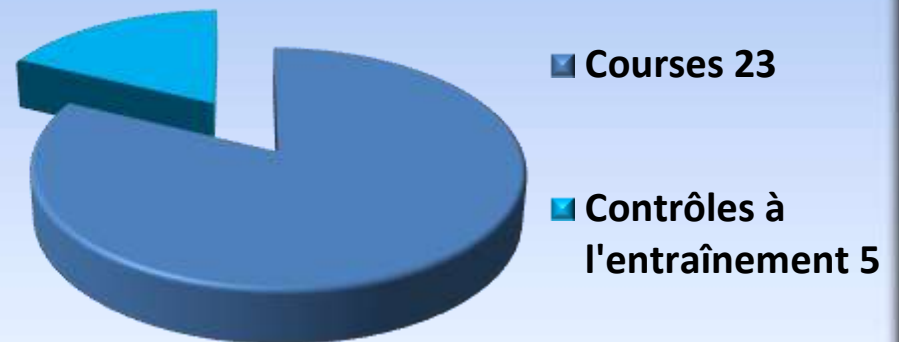


Pourcentage de positifs au Galop en 2018 : 0,23 %

Sur les 10 dernières années, le taux de positivité varie:

- en courses: entre 0,17 et 0,3%
- à l'entraînement : entre 0,2et 0,9 %
- en sortie d'entraînement, 3 cas dépistés sur les 16 dernières années

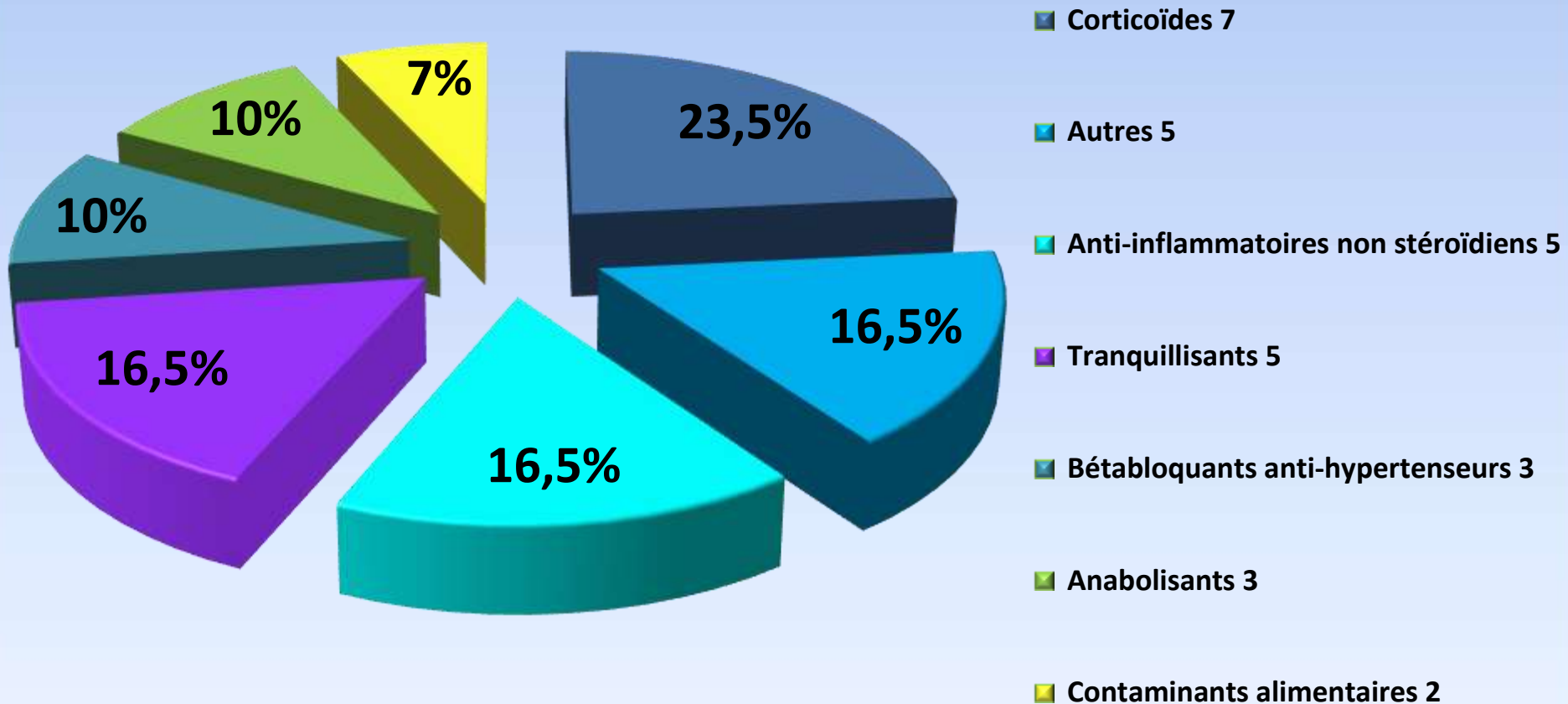
REPARTITION DES CAS POSITIFS 2018 AU GALOP



L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Statistiques détaillées Galop

SUBSTANCES DETECTEES LORS DE CAS POSITIFS AU GALOP EN 2018



L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

Statistiques détaillées Galop

NOMBRE D'ANALYSES ET D'ENQUETES AVEC PRELEVEMENTS DANS LE CADRE DE SUIVIS POSITIFS AU GALOP



■ CAS +	28	32	29	32	30	29	33	16	33	28
■ Enquêtes avec prélvts	8	6	7	11	13	11	17	6	11	5
■ Analyses SP	50	15	23	29	60	37	108	26	62	22

En 2018, les 28 cas positifs ont concerné 21 entraîneurs différents.

Les enquêtes de terrain ont permis d'élucider l'origine de la positivité dans 78 % des cas.

6. La place de la France sur la scène internationale

LA PLACE DE LA FRANCE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

La France présente dans les instances internationales

Les Sociétés mères sont membres de l'EHSCLC chargé d'harmoniser toutes les procédures de contrôle anti-dopage en Europe.



Au sein de l'IFHA, France Galop est membre du conseil consultatif sur le dopage et du sous-conseil sur le dopage génétique.



Au sein de l'UET, le Trot préside la commission « santé et bien-être animal ».



LA PLACE DE LA FRANCE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

une pression de contrôle plus forte que dans les autres pays

- Etayée par les faits :
 - taux de prélèvements en courses
 - taux de prélèvements hors compétition
 - mise en œuvre de procédés exclusifs : contrôle à l'élevage, suivi longitudinal
- } conjugués au nombre d'analyses

LES DIFFERENTS TYPES DE CONTROLES A L'ENTRAINEMENT EN 2018
1996 PRELEVEMENTS



- Incarnée par un **investissement continu dans le LCH** devenu l'un des plus performants :
 - Laboratoire de référence de l'IFHA
 - Laboratoire de référence de la FEI

LA PLACE DE LA FRANCE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

Exemple des courses de trot (tableau comparatif établi par l'UET en 2017)

Country	Nb. sample race	Nb. sample training	Nb. sample qualification	Nb. sample others	Total sample	Nb. race	Nb. of positive case race	Nb. of sample in %
France	14 610	1 008	1 745	115	17 478	11 205	34	155,98
Italy	8 199	141	0	2 063	10 403	7 121	40	146,09
Germany	1 080	30	0	171	1 281	1 581	4	81,02
Switzerland	129	24	0	0	153	245	1	62,45
Belgium	479	0	0	0	479	969	7	49,43
Netherlands	303	0	0	0	303	686	2	44,17
Sweden	2 885	343	32	123	3 383	8 638	5	39,16
Norway	1 272	187	0	0	1 459	3 864	1	37,76
Austria	215	0	0	0	215	627	4	34,29
Ireland	55	0	0	0	55	177	1	31,07
Spain	351	0	3	0	354	1 533	3	23,09
Finland	1 075	7	24	0	1 106	4 963	2	22,28
Slovenia	30	0	0	0	30	143	0	20,98
Hungary	62	8	0	0	70	450	1	15,56
Denmark	253	40	0	0	293	1 999	3	14,66
Malta	59	2	0	0	61	504	5	12,10
Serbia	26	0	0	0	26	220	1	11,82
Czech Rep	14	0	0	0	14	140	0	10,00
Estonia	5	0	0	0	5	85	0	5,88
Russia	95	0	0	0	95	6 090	4	1,56
Lithuania	10	0	0	0	10	152	0	0,00
Total	31 207	1 790	1 804	2 472	37 273	51 392	118	61

7. La recherche et le développement

LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

L'unité de recherche de Goustranville



Le département Recherche et Développement du LCH

➤ La recherche de la détection du **dopage génétique**

Adaptation de la réglementation internationale des Stud-Books

- interdiction de modification du génome héritable.
- mise en place de banques de prélèvements ADN destinées à permettre la vérification du génome et d'une procédure permettant de dépister les clones.

Accord International IFHA :

- déclaration des manipulations génétiques
- différenciation entre dopage génétique et thérapie cellulaire et génétique (Cellules souches, IRAP, PRP).

Le département Recherche et Développement du LCH

- Le développement des **méthodes indirectes par empreintes** pour rechercher l'effet des molécules
- L'utilisation de **l'intelligence artificielle** pour aller plus loin dans l'interprétation des données, recherche de produits.
- optimisation des **banques de données mondiales** pour l'identification de composés inconnus.
- **l'automatisation et l'optimisation des méthodes** pour continuer à chercher toujours plus de molécules dans un volume de sang et d'urine constant...
- veille technique prospective, notamment avec les **services de l'Etat** (Douanes et répression des fraudes)

8. Questions